

Les Certificats d'Economie d'Energie : un succès et un prolongement du dispositif avec de nouvelles opportunités.

Marc GENDRON – Délégué Général CEE à l'ATEE

Temps fort SAVEOL - financement des projets de transition énergétique chez les maraîchers





Agenda

1/ Rappel sur les CEE

2/ Bilan de l'année 2018 et points structurants

3/ Impacts pour les maraîchers

4/ Evolutions et perspectives 2019/2020



Rappel sur les CEE

- ❖ Les Certificats d'économie d'énergie (CEE) constituent un dispositif innovant,
 - introduit par la **Loi POPE** en 2005 (articles 14 à 17 de la loi n°2005-781)
 - pour réaliser des **économies d'énergie finale**
 - dans le **secteur diffus**: résidentiel, tertiaire, petite industrie, agriculture, réseaux et transport

- ❖ Par période de 3 ans, l'Etat impose,
 - aux fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants: **les obligés**
 - de faire réaliser un certain volume d'économies d'énergie, **l'obligation**
 - aux consommateurs: **les bénéficiaires** – ménages, collectivités, entreprises...
 - matérialisées par des Certificats d'Economies d'Energie: **les CEE**

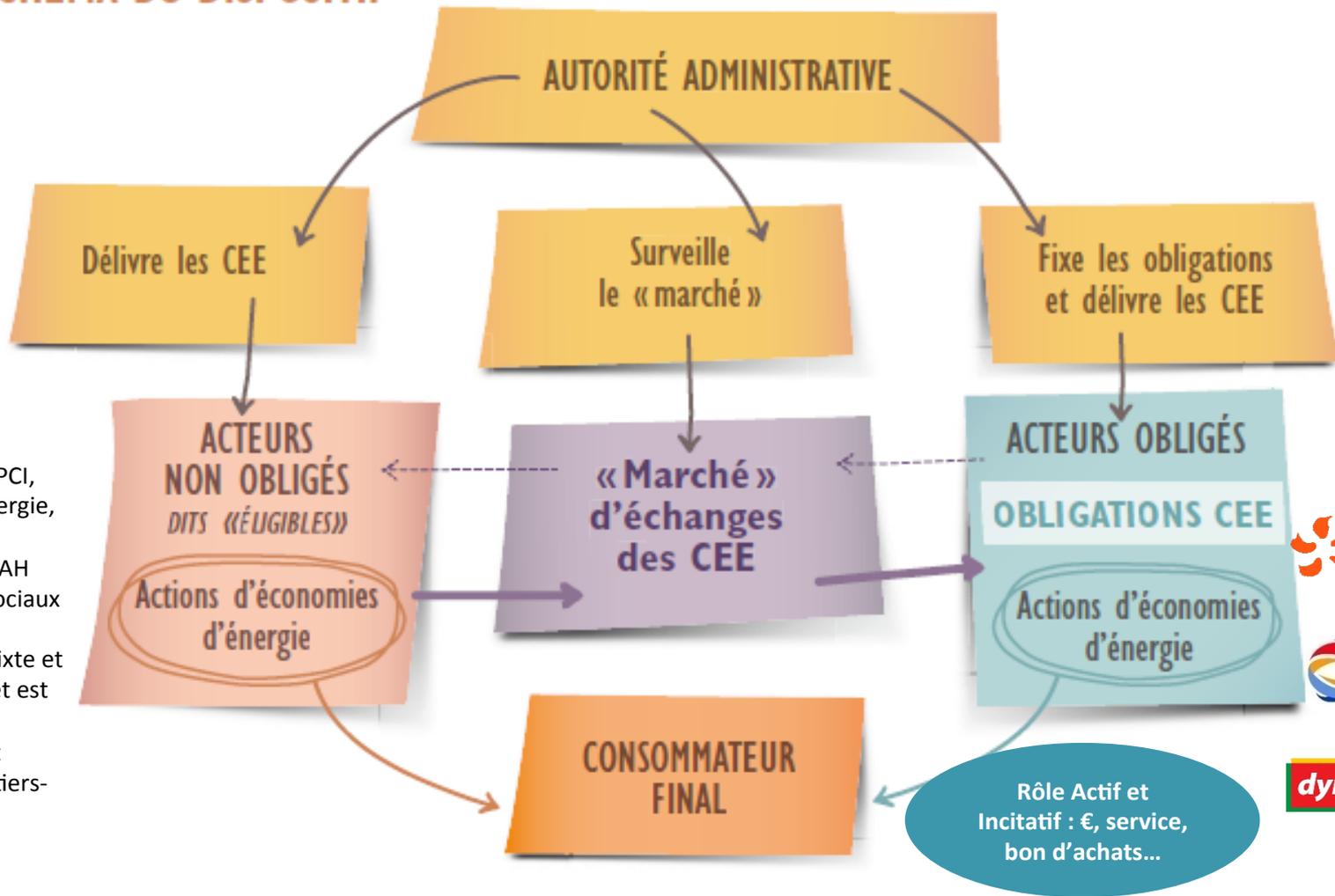
- ❖ D'autres acteurs non obligés peuvent obtenir des CEE pour leurs opérations d'économies d'énergie: **les éligibles**

- ❖ Eligibles et obligés constituent les **demandeurs** de CEE
Ils peuvent échanger des CEE sur **le marché CEE**
⇒ **Les CEE ont une valeur financière**



Rappel sur les CEE

SCHEMA DU DISPOSITIF



- Collectivités territoriales (communes, EPCI, syndicats d'énergie, départements, Régions...), ANAH
- Les bailleurs sociaux
- Les sociétés d'économie mixte et SPL dont l'objet est l'efficacité énergétique et proposant du tiers-financement



Rappel sur les CEE

QUELLES OPTIONS POUR LES OBLIGES ?





Rappel sur les CEE

- ❖ Les CEE sont comptabilisés en « kWh cumac »

Les économies d'énergie sont:

- cumulées sur la durée de vie de l'opération
- actualisées à un taux de 4%

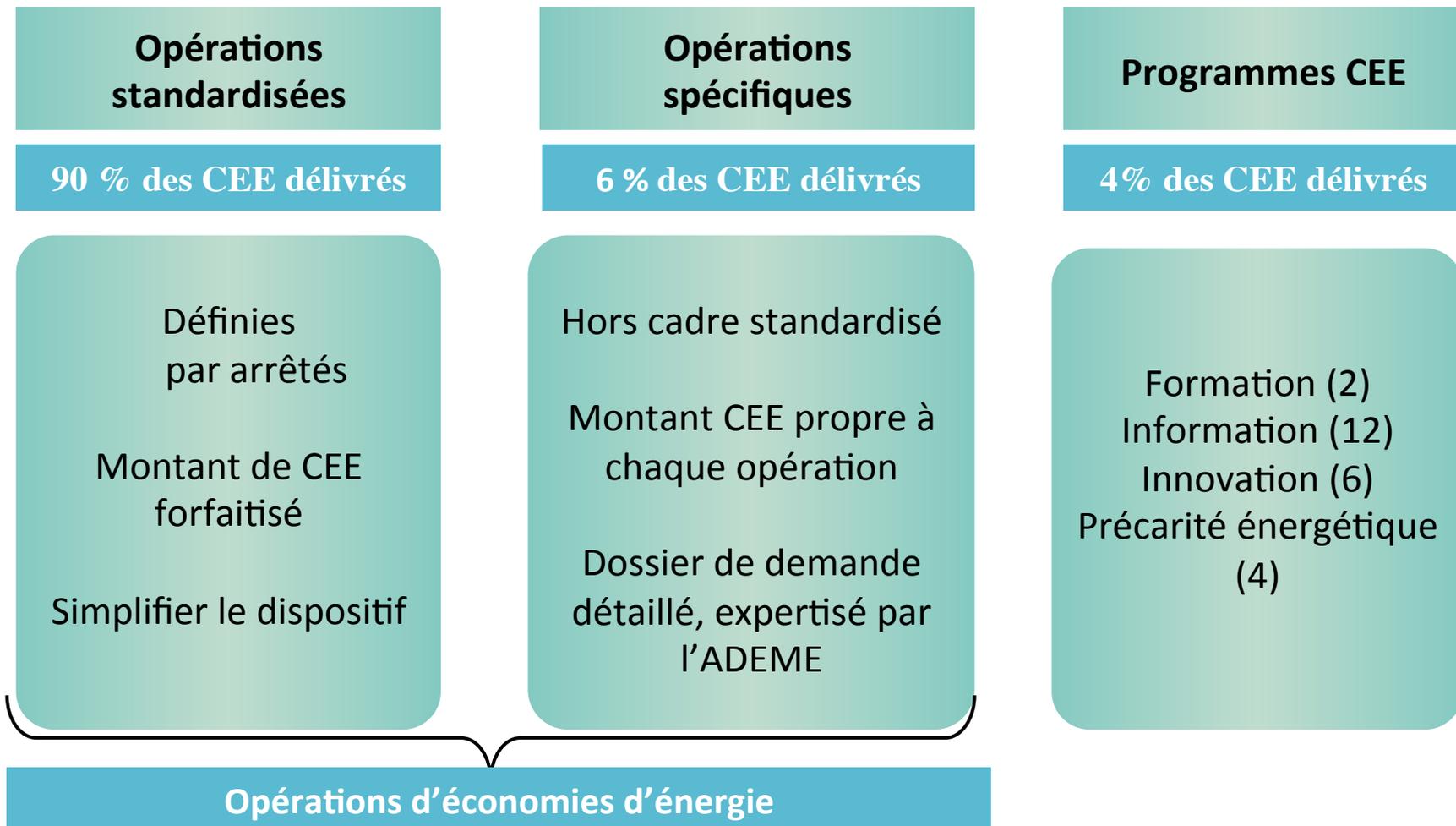
**1 CEE =
1 kWh
cumac**

- ❖ Les CEE sont délivrés par le Pôle National CEE (DGEC), après réalisation des travaux
- ❖ L'obtention de CEE se matérialise par l'obtention de kWh cumac sur un compte électronique sur le registre national Emmy, sur lequel se font également les transactions CEE
- ❖ Les CEE obtenus sont valables 3 périodes
- ❖ Les CEE sont bonifiés:
 - Dans le cadre de CPE
 - Dans les ZNI: x2



Rappel sur les CEE

↘ 3 moyens de produire des CEE



Opérations standardisées, un catalogue de 193 fiches

En janvier 2018 (29^{ème} arrêté)
193 fiches d'opérations standardisées en vigueur
(au 1^{er} avril 2019)

Bâtiment résidentiel
51 fiches

Bâtiment tertiaire
48 fiches

Réseaux
11 fiches

Agriculture
22 fiches

Industrie
32 fiches

Transport
29 fiches

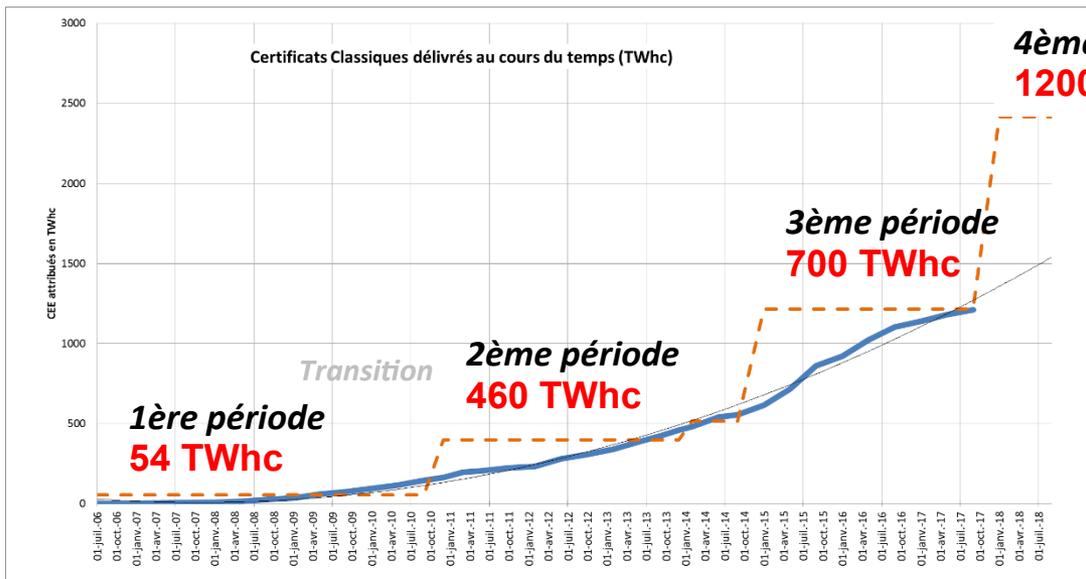
- ❖ Agriculture : 4,3% des CEE délivrés entre 2015 et 2018
- ❖ TOP 3 des fiches 2015/2017 :
 - AGRI-SE-02 : 9,2 TWhc : SEM
 - AGRI-TH-104 : 1,9 TWhc : récup de chaleur sur groupe de prod. de froid
 - AGRI-TH-116 : 0,4 TWhc : récup de chaleur fatale sur process industriel



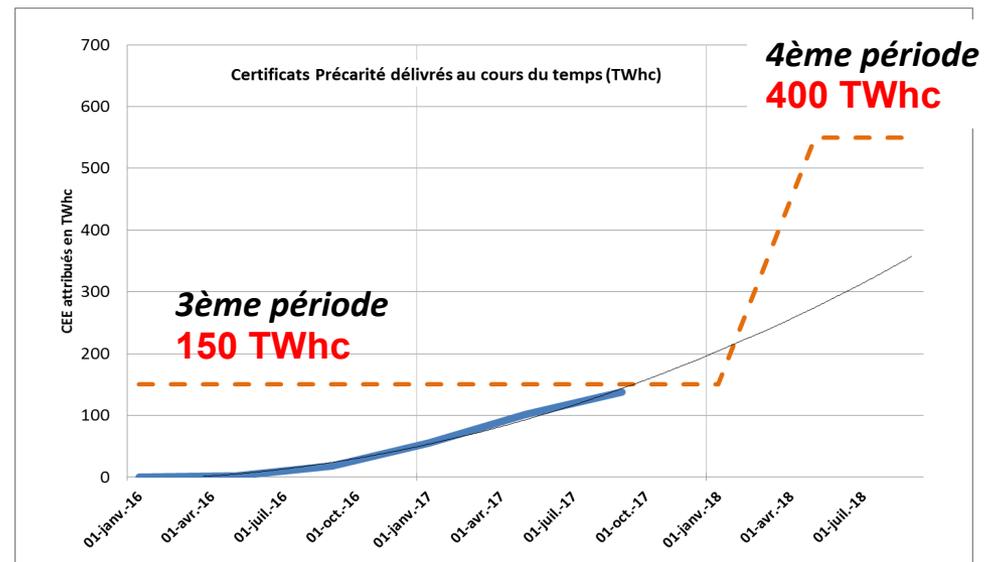
Agenda

- 1/ Rappel sur les CEE
- 2/ Bilan de l'année 2018 et points structurants**
- 3/ Impacts pour les maraîchers
- 4/ Evolutions et perspectives 2019/2020

Lancement de la 4^{ème} période CEE au 1/01/2018

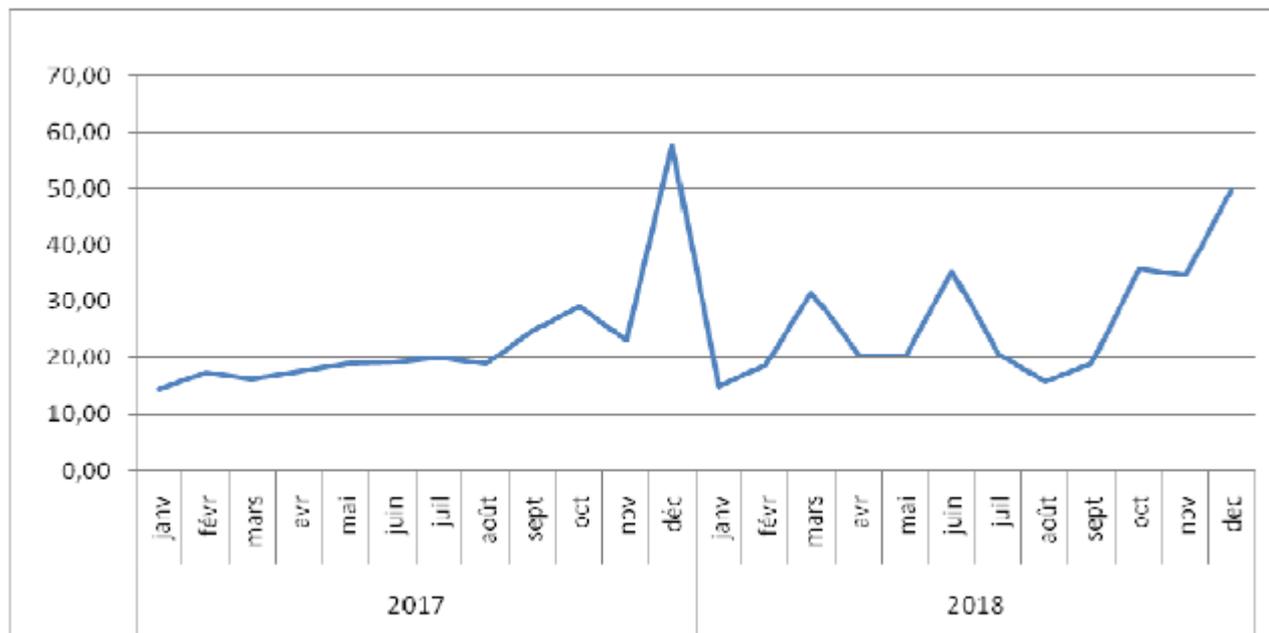


CEE PRECARITE





Un rythme de dépôt des CEE sur 2018 qui n'est pas en phase avec les objectifs



- ❖ Objectif P4 = rythme de dépôt de 39 TWhc/mois (ou 34 TWhc/mois en considérant le fait que les comptes sont relevés en juillet 2021).
- ❖ Forte progression des volumes CEE déposés fin 2018 : 36 TWhc en octobre, 34 TWhc en novembre, 50 TWhc en décembre 2018.



Un prix des CEE orienté à la hausse

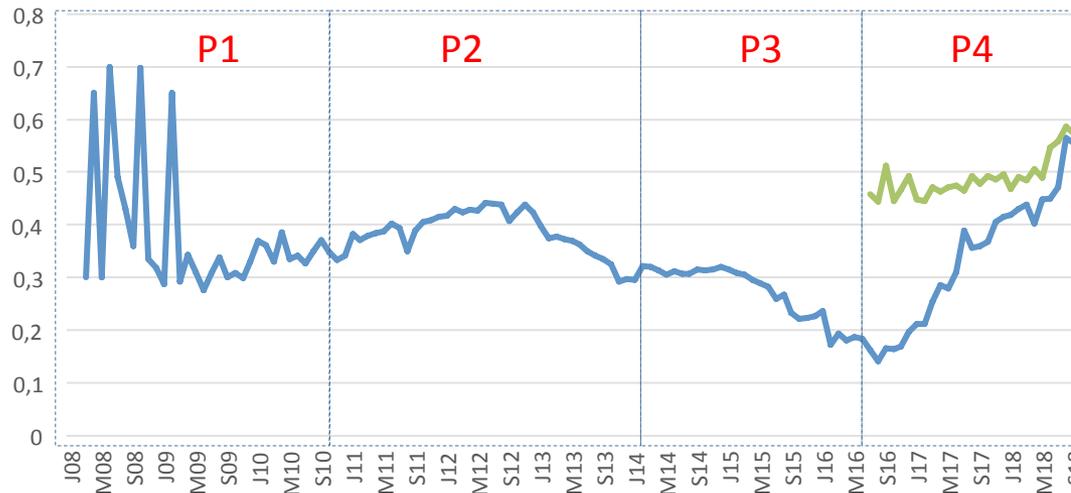
❖ Prix EMMY (décembre 2018)

- 6,72 €/MWhc classique
- 7,2 €/MWhc précarité

❖ Indice Spot (décembre 2018) :

- Prix moyen pondéré de l'indice spot classique : 8,45 €/MWhc (20 transactions pour 4,8 TWhc)
- Prix moyen pondéré de l'indice spot précarité : 8,71 €/MWhc (17 transactions pour 1,8 TWhc)

Prix du CEE sur EMMY en €/KWhc



- ❖ **Réconciliation de 3ème période**, quasi finalisé
- ❖ **24 délégataires validés** au 22 janvier 2019,
- ❖ **Remontée de l'obligation fioul aux metteurs à la consommation en 2019** (loi hydrocarbure de décembre 2017)
- ❖ **Publication de 28ème et 29ème arrêté.** Ces deux arrêtés publient 12 nouvelles fiches CEE, en modifient 12 et en abrogent 7.
- ❖ **Lancement d'un nouveau dispositif coût de pouce, par rapport à l'ancien dispositif**
 - ❖ Extention aux chaudières gaz autre qu'à condensation et à l'isolation des planchers bas.
 - ❖ Concerne désormais l'ensemble des foyers, alors qu'il était jusqu'à présent réservé aux ménages modestes.

"Coup de pouce Chauffage"

Chaudière fioul ou charbon, ou gaz hors condensation, vers...	Modeste	Autre
- chaudière biomasse classe 5	4 000 €	2 500 €
- PAC air/eau ou eau/eau	4 000 €	2 500 €
- PAC hybride	4 000 €	2 500 €
- SSC	4 000 €	2 500 €
- Raccordement à un réseau de chaleur	700 €	450 €
- Chaudière gaz THPE (etas ≥ 92%)	1 200 €	600 €

Poêle charbon vers...	Modeste	Autre
- poêle biomasse FV7*	800 €	500 €

"Coup de pouce Isolation"

Isolation...	Modeste	Autre
- des combles	20 €/m ²	10 €/m ²
- des planchers	30 €/m ²	20 €/m ²

Il s'agit des niveaux minimaux de primes, avec un taux de conversion CEE de 5,5 €/MWhc



Agenda

- 1/ Rappel sur les CEE
- 2/ Bilan de l'année 2018 et points structurants
- 3/ Impacts pour les maraîchers**
- 4/ Evolutions et perspectives 2019/2020

Les gagnants de ces évolutions ...

... Les bénéficiaires



- ❖ Une meilleure valorisation des CEE
- ❖ Plus de primes énergies
- ❖ Une baisse des ROI

... Mais, attention aux répercussions sur les prix
des énergies!

Les actions possibles en 2019

- ❖ **AGRI-TH-101** : Dispositif de stockage d'eau chaude de type « open buffer »
- ❖ **AGRI-TH-102** : Dispositif de stockage d'eau chaude
- ❖ **AGRI-TH-104** : Système de récupération de chaleur sur groupe de production de froid hors tank à lait
- ❖ **AGRI-TH-108** : PAC de type air/eau ou eau/eau
- ❖ **AGRI-TH-109** : Récupération de chaleur à condensation pour serres horticoles
- ❖ **AGRI-TH-101** : Chaudière à condensation pour serres horticoles
- ❖ **AGRI-TH-116** : Récupération de chaleur fatale issue d'un procédé industriel pour le chauffage d'une serre ou d'un bâtiment d'élevage (=> *essayer d'ouvrir à tout procédé en 2019*)
- ❖ **AGRI-TH-117** : Déshumidificateur thermodynamique pour serres
- ❖ **AGRI-TH-118** : Double tube de chauffage pour serres
- ❖ **AGRI-TH-119** : Système de déshumidification avec air extérieur
- ❖ **AGRI-EQ-101** : Module d'intégration de température installé sur un ordinateur climatique
- ❖ **AGRI-EQ-102** : Double écran thermique
- ❖ **AGRI-EQ-104** : Ecrans thermiques latéraux
- ❖ **AGRI-EQ-105** : Stop & start pour véhicules agricoles à moteur
- ❖ **AGRI-SE-101** : Contrôle et préconisation de réglage du moteur d'un tracteur
- ❖ **AGRI-UT-101** : Moto-variateur synchrone à aimants permanent ou à reluctance (forfait ventilation en serre, Chaufferie en serre, pompage d'irrigation, autres)
- ❖ **AGRI-UT-102** : Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone ((forfait ventilation en serre, Chaufferie en serre, pompage d'irrigation, autres)
- ❖ **AGRI-UT-103** : Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une basse pression flottante
- ❖ **AGRI-UT-104** : Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante

NEW

NEW



Agenda

- 1/ Rappel sur les CEE
- 2/ Bilan de l'année 2018 : les points structurants
- 3/ Impacts pour les maraîchers
- 4/ Evolutions et perspectives 2019/2020**

Encore deux années pour atteindre les objectifs

- ❖ **Etoffer le catalogue de fiches d'opération** : 2 arrêtés de 15 fiches = 30 fiches
- ❖ **Rendre éligible les sites EU ETS aux CEE**
- ❖ **Développer de nouveaux programmes**
 - 22 programmes en cours pour un montant total de 308 millions d'euros (56 TWhc)
 - 17 nouveaux programmes seront annoncés en janvier soit 20 TWhc supplémentaires.
 - Nouvel appel à programmes en 2019 : Economies d'énergie en Outre-mer, mobilité économe en énergie ou décarbonée
- ❖ **Etendre le dispositif « coup de pouce » chauffage et isolation à d'autres gestes individuels très performants de rénovation** :
 - remplacement de radiateurs électriques anciens,
 - actions spécifiques dans les DOM,
 - bonification des opérations standardisées en immeuble collectif, lorsqu'elles sont intégrées dans un CPE très performant
 - actions spécifiques dans les DOM



Contact : m.gendron@atee.fr